

L'OFPPPT s'engage à accompagner le secteur



Les deux conventions signées portent sur le développement de l'offre de formation dans les métiers du tourisme et de l'hôtellerie et la mise en place d'un nouveau mode de gouvernance des établissements de formation dédiés au secteur touristique.

L'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPPT), la Confédération nationale du tourisme (CNT) et la Fédération nationale de l'industrie hôtelière (FNIH) ont signé, jeudi à Marrakech, deux conventions qui viennent redynamiser leur coopération dans la formation.

Ces accords permettent aux professionnels du tourisme de s'impliquer dans la gestion de la qualité de la formation.

Paraphées par Larbi Bencheikh, directeur général de l'OFPPPT, Abdellatif Kabbaj, président de la CNT, et Lahcen Zelmât, président de la FNIH, ces deux conventions portent notamment sur le développement de l'offre de formation dans les métiers du tourisme et de l'hôtellerie et la mise en place d'un nouveau mode de gouvernance des établissements de formation dédiés au secteur touristique. Ces accords prévoient également la définition d'un cadre de collaboration entre l'OFPPPT et la CNT et la FNIH en vue de développer une offre de formation professionnelle adaptée aux besoins du secteur et d'assurer une implication plus poussée des professionnels du secteur dans le montage, le pilotage et la gestion du dispositif de formation dédié au secteur de l'hôtellerie tourisme. Pour le directeur général de l'OFPPPT, cette initiative illustre la ferme détermination de l'ensemble des acteurs à

accompagner la Vision touristique 2020 et leur souci constant d'instaurer des programmes de formation de qualité, faisant remarquer que «le partenariat avec les professionnels y demeurera une approche incontournable prônée par l'OFPPPT». Le secteur du tourisme est érigé en priorité stratégique depuis le lancement du Contrat RH 2008-2012

Un partenariat gagnant-gagnant

L'OFPPPT s'engage notamment à accompagner la CNT et la FNIH dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans sectoriels de formation continue à travers un catalogue de formation dédié et réalisera des actions d'assistance conseil et de formation continue au profit des entreprises du secteur. La CNT et la FNIH conviennent, pour leur part, d'assurer plus de visibilité sur les besoins en personnel

et la Vision 2020, a-t-il dit, soulignant que cette priorité a été traduite par un plan d'actions intégré, proactif et concerté. De son côté, le président de la CNT a mis l'accent sur la qualité de la formation. «Ces conventions permettront la redynamisation de notre partenariat avec l'opérateur historique et leader de la formation au Maroc et en Afrique, l'OFPPPT, et le renforcement de l'employabilité de notre jeunesse, tout en assurant la mise à niveau de la formation et des ressources humaines dans les entreprises touristiques», a-t-il précisé. Et M. Kabbaj d'ajouter que les professionnels du tourisme se trouvent désormais appelés plus que jamais à encourager le développement des compétences et l'attractivité du secteur, étant entendu que la compétitivité reste largement tributaire de l'amélioration des ressources humaines. Dans le même sillage, le président de la FNIH s'est félicité «des avancées notoires réalisées par l'Office» et a assuré que «ces efforts sont appuyés par l'engagement des professionnels de la Fédération et leur volonté d'appuyer le développement de la formation professionnelle». Ces accords permettent aux professionnels du tourisme de s'impliquer dans la gestion de la qualité de la formation à travers un système de «co-pilotage» des centres de formation professionnelle dédiés aux métiers du tourisme et de l'hôtellerie, a confié à «Éco-Emploi», le directeur général de la CNT, Saïd Tahiri.

Aujourd'hui, «nous sommes impliqués davantage dans les modules de formation et aussi dans l'identification des besoins de formation tant en qualité qu'en quantité», a-t-il ajouté. Cette forte implication revêt une grande importance pour les professionnels du tourisme dans la perspective de trouver «une véritable réponse à la problématique complexe d'adéquation formation-emploi», a fait observer M. Tahiri. ■

Mokhtar Grioute

qualifié, de participer à la validation des programmes de formation, et de mobiliser davantage d'entreprises du secteur à la contribution au développement du dispositif de formation et à l'amélioration de sa qualité à travers l'encadrement technique des formations, l'animation de l'opération d'information, d'orientation, l'appui à la formation par alternance et l'accueil en stage.